

<https://enseignants.se-unesa.org/Les-APC-doivent-sortir-des-108-heures-signez-et-faites-signer-la-petition>



Les APC doivent sortir des 108 heures : signez et faites signer la pétition

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : jeudi 4 mai 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Après les annonces du président pour la rentrée 2023 concernant nos rémunérations, le SE-Unsa engage les enseignants des écoles à se mobiliser d'ici la présentation des textes réglementaires les 16 et 25 mai en Comité social d'administration ministériel.

Pour récupérer le temps dévolu aux 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) et exiger que toute heure de soutien ou d'APC permette une rémunération supplémentaire dans le 1er degré selon les mêmes conditions que dans le 2d degré, signez et faites signer la pétition du SE-Unsa.

Reconnaissez notre charge de travail ! Pas d'APC dans les 108 heures !

Nous, enseignants des écoles, revendiquons une meilleure reconnaissance de notre charge de travail par la restitution des 36 heures actuellement dévolues aux activités pédagogiques complémentaires.

Nous, enseignants des écoles, ne supportons plus que notre réalité soit ignorée.

Enseigner en écoles, c'est 24 heures par semaine devant nos élèves mais c'est aussi :

- surveiller les récréations ;
- accueillir les élèves 10 minutes avant chaque demi-journée de classe, soit 1h20 à 1h30 par semaine ;
- suivre 18 heures annuelles de formations obligatoires en dehors du temps devant élèves ;
- participer aux conseils d'école et autres, réunions internes, rencontrer régulièrement les familles, participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers pour un forfait très insuffisant de 54 heures soit 1h30 par semaine ;
- organiser, préparer et mener 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires.

Et rien de tout ceci n'est possible sans le nécessaire temps de recherche, de préparation, de correction, de bilans écrits. Sans compter la démultiplication des documents obligatoires : PPRE, PAP, documents de mise en œuvre des PPS, LSU... Et pour que le travail en classe des élèves soit soutenu par des projets mobilisateurs, il faut des temps aussi invisibles que nécessaires, individuels comme collectifs, pour organiser des sorties ou des interventions extérieures.

Pour toutes ces raisons, nous, enseignants des écoles, demandons la restitution du temps actuellement dévolu aux activités pédagogiques complémentaires et le paiement de toutes les heures effectuées devant élèves au-delà des 24 heures de classe, selon les mêmes conditions que dans le 2d degré.

La pétition est maintenant close, merci pour votre signature.